



**SERVICE DE L'URBANISME**  
 MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID  
 2579, RUE DE L'ÉGLISE, VAL-DAVID (QUÉBEC) J0T 2N0  
 TÉLÉPHONE : 819 324 5678 POSTE 4255  
[Info-urbanisme@valdavid.com](mailto:info-urbanisme@valdavid.com)

**FORMULAIRE DE DEMANDE**

**CLÔTURE & MUR DE SOUTÈNEMENT**  
**OPÉRATIONS DE REMBLAI ET DÉBLAI**

| 1 IDENTIFICATION DU DEMANDEUR   |                                     |   |  |
|---|-------------------------------------|---|--|
| Prénom  |                                     | Nom   |  |
| Adresse   |                                     |   | Code postal  |
| Ville   |                                     | N° Téléphone  |  |
| Courriel @  |                                     | N° Cellulaire   |  |
| Si le demandeur n'est pas le propriétaire : Joindre une procuration signée par le propriétaire  |                                     |   |  |
| 2 EMPLACEMENT DES TRAVAUX   |                                     |   |  |
| Adresse   |                                     | N° de lot (cadastre du Québec)  |  |
| PRÉSENCE D'UN LAC, D'UN COURS D'EAU OU D'UN MILIEU HUMIDE : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non   |                                     | TERRAIN COMPORTANT DES PENTES : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |  |
| 3 DESCRIPTION DES TRAVAUX   |                                     |   |  |
| TYPE DE TRAVAUX :   | <input type="checkbox"/> Clôture    | <input type="checkbox"/> Mur de soutènement   | <input type="checkbox"/> Remblai <input type="checkbox"/> Déblai |
| IMPLANTATION<br>CLÔTURE ET<br>MUR DE<br>SOUTÈNEMENT :   | Longueur :                          | M   | Hauteur avant : M  |
|   | Hauteur arrière :                   | M   | Hauteur latérale : M   |
|   | Distance de la ligne de lot avant : | M   | Distance de la ligne de lot latérale : M                         |
|   | Distance de la ligne arrière :      | M   | Distance du bâtiment principal : M                               |
|   | Distance de la fosse septique :     | M   | Distance de l'élément épurateur : M                              |
| MATÉRIAUX UTILISÉS :  |                                     |   |  |
| DESCRIPTION DES<br>OPÉRATIONS DE<br>REMBLAI ET DE DÉBLAI :  |                                     |   |  |
| DATES<br>DES TRAVAUX :  | Début :                             | Fin :   | Estimation des coûts des travaux \$                              |
| 4 EXÉCUTANT DES TRAVAUX   |                                     |   |  |
| <input type="checkbox"/> L'ENTREPRENEUR (si coché, remplir la section ci-dessous)   |                                     | <input type="checkbox"/> LE PROPRIÉTAIRE  |  |
| Nom de l'entreprise   |                                     | N° de licence RBQ   |  |
| Adresse   |                                     | Code postal   |  |
| Courriel @  |                                     | N° Téléphone de l'entreprise  |  |
| 5 SIGNATURE DU DEMANDEUR  |                                     |   |  |
| Le soussigné, déclare que les renseignements précédents sont exacts et complets et s'engage à déposer tous les documents requis pour l'analyse de la présente demande. Le soussigné comprend que le présent formulaire ne constitue en aucun temps un permis ou un certificat d'autorisation permettant l'exécution de travaux. |                                     |   |  |
| Date de la demande  | Jour / Mois / Année                 |   |  |

## CONTENU OBLIGATOIRE DE LA DEMANDE

- Les plans à l'échelle des travaux projetés** incluant les devis, plans, élévations, coupes, profils et les matériaux
- Une copie du certificat de localisation ou un plan projet d'implantation**, préparé par un arpenteur-géomètre indiquant
  - ✓ La dimension du terrain, la localisation des travaux projetés
  - ✓ Les dimensions, les marges d'implantation et présentant, s'il y a lieu, tout élément susceptible d'affecter les travaux, la topographie, les servitudes, les bâtiments, les allées de circulation et d'accès, les espaces de stationnement, les infrastructures, les lignes de transmission électrique, les installations sanitaires, les installations de prélèvement d'eau et les systèmes de géothermie, la ligne des hautes eaux, les milieux humides, etc.
- Un plan d'aménagement paysager**
  - ✓ L'aire de déboisement dont les arbres qui seront à abattre pour les travaux, des nouvelles plantations et ceux à conserver ainsi que les mesures de protection durant les travaux
  - ✓ L'emplacement, les dimensions et les matériaux des clôtures, des haies, des murets et des murs de soutènement
  - ✓ Les mesures mises en place pour gérer adéquatement les eaux de ruissellement (zones végétalisées)
- Des photographies récentes** du bâtiment (facultatifs)  
*Il est possible que d'autres documents ou renseignements supplémentaires vous soient exigés lors de l'analyse du dossier*

## CONTENU SUPPLÉMENTAIRE

- Pour les murs de soutènement d'une hauteur égale ou supérieure à 1,5 mètre**, mesurée à partir du niveau moyen du sol, les plans doivent être préparés par un ingénieur de façon à certifier la capacité et la solidité du mur de soutènement.
- Pour les ouvrages de remblai et de déblai**, un plan qui présente la pente du terrain et la topographie modifiée suivant les travaux, préparé par un arpenteur géomètre indiquant :
  - ✓ La dimension du terrain, la localisation des constructions, bâtiments ou ouvrages
  - ✓ Les dimensions, les marges d'implantation et présentant, s'il y a lieu, tout élément susceptible d'affecter les travaux, notamment la topographie, les servitudes, les bâtiments, les allées de circulation et d'accès, les espaces de stationnement, les infrastructures, les lignes de transmission électrique, les installations sanitaires, les installations de prélèvement d'eau et systèmes de géothermie, la ligne des hautes eaux, les milieux humides, etc.
- La quantité approximative de déblai à réaliser**, par déclaration;
- Le programme de renaturalisation** proposé (si nécessaire)
- Un plan qui présente le drainage naturel et les modifications** qui y seront apportées au terrain
- Les mesures de contrôle de l'érosion et des sédiments** pour des travaux d'excavation à moins de 30 mètres de la ligne des hautes eaux, d'un milieu humide, d'un fossé (réseau d'égout pluvial) ou d'un talus d'une pente de 15 % et plus;

*Il est possible que d'autres documents ou renseignements supplémentaires vous soient exigés lors de l'analyse du dossier*

## PLANS ET DOCUMENTS SUPPLÉMENTAIRES PIIA

- Des plans, élévations, coupes et croquis schématiques**, en couleur, des travaux projetés
- Un plan d'aménagement paysagé détaillé**, incluant la localisation des végétaux projetés et existants, les essences à planter, l'emplacement des constructions, des bâtiments existants, des équipements d'éclairage, des allées de circulation et d'accès, des espaces de stationnement, des clôtures, des haies, des murets et des murs de soutènement
- Un plan de perspective visuelle** de l'intervention projetée à partir des corridors touristiques et du bassin visuel
- Un plan image**, photomontage, démontrant l'apparence finale des travaux
- Des photographies récentes**, prises depuis moins de trente (30) jours, des bâtiments, constructions, ouvrages ou du terrain visé par les travaux ainsi que des constructions situées sur les terrains adjacents
- Un texte explicatif** démontrant l'intégration des interventions projetées au milieu d'insertion

## FRAIS D'ÉTUDE

|  |          |
|--|----------|
| Clôture, mur de soutènement, remblai et déblai | 30,00 \$ |
| Demande de PIIA                                | 50,00 \$ |
| Renouvellement du certificat d'autorisation    | 50,00 \$ |

Les frais d'étude sont payables au dépôt de la demande et sont non remboursables

## CONSIGNES AU DEMANDEUR

1. Imprimez et signez le formulaire dûment rempli.
2. Réunissez les documents requis.
3. Déposez votre demande au comptoir de la Mairie selon les heures d'ouverture ou transmettez-la par courriel à [info-urbanisme@valdavid.com](mailto:info-urbanisme@valdavid.com)
4. Acquitter les frais d'étude de la demande par la poste ou en personne à la réception de la Mairie, soit par chèque, par Interac ou en argent comptant.

## NOTES IMPORTANTES

La Municipalité du Village de Val-David se réserve le droit d'exiger tout document ou renseignement supplémentaire nécessaire à la compréhension de votre projet. Des documents incomplets ou manquants peuvent retarder l'émission du permis. Des informations trompeuses peuvent annuler votre demande ou rendre votre permis non valide. Le fait de déposer une demande de permis ne constitue en aucun temps une autorisation permettant de débiter des travaux.

Il faut prévoir un délai maximal de trente (30) jours suivant la date de dépôt de votre demande pour l'obtention du permis. Toutefois, si le projet est assujéti à l'approbation d'un PIIA, il faut prévoir un délai supplémentaire de trente (30) jours.